



Plan ministériel de l'Agence canadienne d'inspection des aliments 2024 à 2025

L'honorable Mark Holland, C.P., député,
Ministre de la Santé

Also available in English under the title:

Canadian Food Inspection Agency 2024 to 2025 Departmental Plan

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)

1400, chemin Merivale

Ottawa, ON K1A 0Y9

Tél. : 1-613-773-2342

Numéro sans frais : 1-800-442-2342

ATS : 1-800-465-7735

Internet: [Communiquer avec l'ACIA en ligne](#)

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Santé, 2024

L'utilisation sans autorisation du présent document est interdite.

N° de catalogue : A101-10F-PDF

ISSN : 2371-7394

Plan ministériel de l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour 2024 à 2025 en un coup d'œil

Un plan ministériel décrit les priorités, les plans et les coûts associés d'un ministère ou agence pour les 3 prochains exercices.

- [Vision, mission, raison d'être et contexte opérationnel](#)
- [Lettre de mandat du ministre](#)

[Lisez le plan ministériel complet]

[Imprimez cette page]

Principales priorités

Moderniser la réglementation et habiliter les intervenants

- Soutenir les efforts du gouvernement du Canada pour rendre le cadre réglementaire canadien plus souple, plus transparent et plus adapté aux besoins des entreprises, notamment en favorisant la transition de l'industrie vers les nouvelles exigences en matière d'étiquetage sur le devant de l'emballage
- Soutenir l'[Ambition numérique du gouvernement du Canada](#) qui consiste à fournir aux Canadiens des services numériques fiables, accessibles et sûrs
- Soutenir l'engagement du gouvernement du Canada à développer une économie plus résiliente et à atteindre son objectif d'augmenter les exportations à l'étranger de 50 % d'ici 2025

Prévenir les situations d'urgence et s'y préparer

- Soutenir l'état de préparation du gouvernement du Canada en vue de planifier, d'atténuer les incidents et les dangers émergents et d'y répondre proactivement, notamment en empêchant l'introduction de la peste porcine africaine (PPA) à l'intérieur des frontières canadiennes
- Poursuivre la collaboration avec les partenaires dans le cadre des mesures de prévention et de préparation à l'égard de la gale verruqueuse de la pomme de terre, de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) et de la fièvre aphteuse

Renforcer la collaboration scientifique et la coopération internationale

- Grâce à la collaboration avec les partenaires, soutenir l'engagement pris par le gouvernement du Canada d'améliorer la santé d'aujourd'hui et de demain en luttant contre la résistance aux antimicrobiens afin de préserver l'efficacité des traitements antimicrobiens
- En consultation et en coopération avec les partenaires autochtones, mettre en œuvre la [Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#), qui s'appuie sur les obligations découlant de la *Loi constitutionnelle* (obligation de consulter) et de la [Directive du cabinet sur l'approche fédérale pour la mise en œuvre des traités modernes](#), et chercher à faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones vivant au Canada

Favoriser l'habilitation de la main-d'œuvre et gérer les services et les biens

- Mettre en œuvre l'[Appel à l'action en faveur de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion dans la fonction publique fédérale](#)
- Appuyer les efforts du gouvernement du Canada dans le cadre de la [Stratégie fédérale pour un gouvernement vert](#)

Recentrer les dépenses gouvernementales

Dans le budget de 2023, le gouvernement s'est engagé à réduire ses dépenses de 14,1 milliards de dollars au cours des 5 prochaines années, à compter de 2023 à 2024, et de 4,1 milliards de dollars par an par la suite.

Dans le cadre du respect de cet engagement, l'ACIA prévoit les réductions de dépenses suivantes :

- **2024 à 2025** : 12 370 000 \$
- **2025 à 2026** : 18 337 000 \$
- **2026 à 2027 et par la suite** : 26 506 000 \$

L'ACIA atteindra ces réductions en procédant comme suit :

- en soutenant sa vision à long terme d'un système cohérent et uniforme d'inspection de la salubrité des aliments pour restructurer les rôles de l'industrie et du gouvernement dans le cadre du programme modernisé d'inspection des abattoirs pour l'industrie canadienne des viandes rouges
 - au lieu d'assumer un rôle de routine dans le processus d'abattage proprement dit, ce programme s'appuie sur le succès de l'industrie porcine et permet à l'ACIA de se concentrer sur les préoccupations en matière de salubrité des aliments
- en automatisant certains aspects du travail de service à la clientèle de l'ACIA liés aux certifications d'exportation, ce qui permettra à l'Agence de traiter les demandes de l'industrie et des particuliers et d'y répondre de manière plus efficace
- en établissant pour la recherche un nouveau modèle opérationnel qui optimisera les ressources scientifiques et tirera parti de partenariats plus efficaces. L'ACIA réalisera également des gains d'efficacité grâce à une approche nationale harmonisée de la gestion des systèmes d'assurance de la qualité des laboratoires
- en maximisant l'utilisation du programme de prestation par une tierce partie bien établi pour l'analyse des exportations de grains; en effet, l'ACIA exigera que tous les échantillons admissibles soient soumis à des laboratoires autorisés et accrédités plutôt qu'aux laboratoires de l'ACIA
- en cernant les économies qui pourraient être réalisées concernant la gestion, l'administration et d'autres fonctions de services internes, notamment les déplacements et services professionnels
 - dans certains cas, l'ACIA mettra en œuvre des solutions automatisées et numériques, lorsque cela est possible
 - dans d'autres cas, on rationalisera le travail ou on regroupera les tâches pour assurer une utilisation efficace et efficiente des ressources de l'Agence

Ces réductions n'auront aucune incidence sur la salubrité des aliments, sur la protection des végétaux, ni sur la santé des animaux.

Les chiffres de ce plan ministériel tiennent compte de ces réductions.

Faits saillants

Un cadre ministériel des résultats comprend les responsabilités essentielles d'une organisation, les résultats qu'elle prévoit atteindre et les indicateurs de rendement qui mesurent les progrès vers ces résultats.

Salubrité des aliments et végétaux et animaux sains

Résultats ministériels

- Les aliments vendus au Canada sont sûrs et sont représentés fidèlement aux Canadiens
- Les ressources animales et végétales sont protégées contre les maladies et les parasites et sont sûres pour les Canadiens et l'environnement
- Les aliments, les végétaux et les animaux canadiens et leurs produits connexes peuvent être commercialisés à l'échelle internationale

Dépenses prévues : 684 325 474 \$

Ressources humaines prévues : 5 112

L'ACIA axera ses efforts sur 3 thèmes stratégiques afin d'atteindre les résultats escomptés dans le cadre de sa responsabilité essentielle, à savoir la salubrité des aliments et la santé des végétaux et des animaux.

1. Moderniser la réglementation et habiliter les intervenants

L'ACIA continuera de moderniser son cadre réglementaire en matière de salubrité des aliments, de protection des végétaux et de santé des animaux et prendra des mesures concrètes pour habiliter ses intervenants en faisant la promotion de la conformité, en modernisant la prestation de services et en favorisant de nouvelles possibilités d'affaires pour les produits canadiens. Les points saillants pour 2024 à 2025 sont les suivants :

- l'avancement des initiatives de modernisation de la réglementation dans le cadre du [plan prospectif de la réglementation](#) de l'ACIA, telles que :
 - les modifications au *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* afin d'éliminer la barrière commerciale interprovinciale à Lloydminster, une ville qui chevauche la frontière provinciale entre l'Alberta et la Saskatchewan, en permettant le déplacement d'aliments salubres de la même façon que dans les villes qui ne sont pas divisées par des frontières provinciales
 - les modifications au *Règlement sur la protection des végétaux* afin d'améliorer la souplesse et de soutenir les efforts de l'ACIA pour intervenir rapidement en cas de menaces nouvelles ou existantes pour la protection des végétaux au Canada
- la préparation de la mise en œuvre et le soutien à la transition des entreprises vers les nouvelles exigences prévues par le *Règlement sur les aliments et drogues* en matière d'étiquetage sur le

devant de l’emballage et d’étiquetage des aliments supplémentés, ainsi que les nouvelles exigences découlant de la modernisation du *Règlement sur les aliments du bétail*

- la poursuite de l’examen de la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* afin de repérer les lacunes et les incohérences, les possibilités de clarifier certaines dispositions et d’éventuelles modifications futures
- la modernisation des activités de surveillance, y compris :
 - la réalisation virtuelle de certaines activités d’inspection et d’audit des systèmes de contrôle des aliments
 - l’évaluation d’autres approches pour la mise en œuvre du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques dans le but de permettre aux autochtones d’accéder aux récoltes à des fins alimentaires, sociales et rituelles
 - l’élargissement du Programme modernisé d’inspection des abattoirs de l’ACIA à l’industrie du bœuf
- accroître l’accès aux services en ligne en continuant la numérisation des autorisations et des certifications de l’ACIA, y compris les certificats de circulation des produits végétaux et les certificats d’exportation, afin de mieux répondre aux besoins de l’industrie, d’améliorer les processus internes et de soutenir l’Ambition numérique du gouvernement du Canada
- la promotion de la [Stratégie du Canada pour l’Indo-Pacifique](#) en collaborant avec Agriculture et Agroalimentaire Canada pour établir le premier Bureau de l’agriculture et de l’agroalimentaire dans l’Indo-Pacifique
- le soutien à la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, y compris le lancement des travaux relatifs à l’engagement pluriannuel visant à élaborer conjointement des options en vue d’un cadre de soutien à la transformation, à la vente et au commerce national des aliments traditionnels et prélevés dans la nature des Inuits
- la poursuite des travaux avec les partenaires du fédéral, des provinces et des territoires pour éliminer les obstacles, améliorer le commerce interne au Canada et appuyer les engagements du gouvernement du Canada dans le cadre du [Plan d’action fédéral pour renforcer le commerce intérieur](#)

2. Prévenir les situations d’urgence et s’y préparer

L’ACIA s’efforcera de renforcer les plans de prévention d’urgence et d’établir des plans de préparation aux situations d’urgence résilients en cas de menaces à la salubrité des aliments et à la santé des végétaux et des animaux. Pour ce faire, elle s’appuiera sur un échange intégré et amélioré de renseignements sur les risques et d’informations; elle déterminera les possibilités d’aligner davantage les ressources en fonction des risques; elle fera des investissements ciblés pour acquérir de nouveaux outils qui aideront à prévenir et à contrôler la propagation des maladies et des organismes nuisibles; elle prendra des mesures pour soutenir les chaînes d’approvisionnement mondiales et préserver l’accès au marché pour les exportations canadiennes en cas de situation d’urgence. Les points saillants pour la période 2024 à 2025 sont les suivants :

- la mise en œuvre de l'Application intégrée des maladies animales au Canada, un nouvel outil qui aidera l'ACIA à enquêter et à intervenir dans les situations d'urgence liées aux maladies animales
- la poursuite du renforcement des plans de prévention et d'intervention proactive pour les maladies animales comme la PPA et la fièvre aphteuse, notamment :
 - en collaborant avec Agriculture et Agroalimentaire Canada pour mettre en œuvre le Plan d'action pancanadien sur la peste porcine africaine
 - en créant une banque canadienne de vaccins contre la fièvre aphteuse afin d'aider les producteurs et les agriculteurs à protéger leurs troupeaux tout en atténuant les perturbations prolongées du marché en cas d'entrée de la maladie au Canada
- la poursuite du maintien des efforts d'intervention face aux éclosions d'IAHP en cours au Canada, notamment :
 - en collaborant avec des partenaires pour explorer l'utilisation potentielle de vaccins afin d'aider les producteurs avicoles canadiens à protéger leurs troupeaux
 - en fournissant des capacités de dépistage et de confirmation de l'IAHP, en utilisant les données générées pour orienter et les plans d'intervention
 - en modifiant le [Règlement sur l'indemnisation en cas de destruction d'animaux](#) afin de procéder à des mises à jour en réponse aux récentes éclosions, d'améliorer la cohérence et de soutenir les efforts de lutte contre la maladie et d'éradication
- l'élargissement de l'utilisation de modèles d'évaluation des risques, tels que les modèles d'évaluation du risque axé sur l'importateur, d'exploration du risque lié à l'importation d'aliments et d'évaluation du risque axé sur les établissements, qui aident à hiérarchiser les efforts d'inspection en fonction des domaines présentant les risques les plus élevés
- la poursuite de la gestion des efforts d'intervention contre la gale verruqueuse de la pomme de terre à l'Île-du-Prince-Édouard, y compris la mobilisation des producteurs de pommes de terre et des partenaires commerciaux pour renouveler Le Plan canadien de lutte à long terme contre la gale verruqueuse de la pomme de terre, en vue de sa mise en œuvre d'ici l'été 2024
- l'achèvement des travaux de rénovation du Centre pour la protection des végétaux de Sidney, une installation modernisée qui fournira à l'ACIA et à ses partenaires des aménagements de pointe pour faire progresser la science des végétaux, y compris des tests de diagnostic modernisés pour détecter les maladies des végétaux et soutenir les efforts d'intervention
- la mise en œuvre des mises à jour du programme national de surveillance de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), afin d'appuyer la désignation par l'Organisation mondiale de la santé animale du statut de risque négligeable du Canada pour le commerce des produits de bœuf
- l'étude des possibilités d'établir de nouvelles ententes de zonage avec les partenaires commerciaux internationaux afin de limiter les perturbations commerciales entre le Canada et les marchés d'exportation en cas d'éclosion de maladie au Canada comme la PPA ou l'IAHP

3. Renforcer la collaboration scientifique et la coopération internationale

L'ACIA poursuivra sa collaboration à l'échelle nationale et internationale afin de résoudre les problèmes existants et émergents et de s'acquitter efficacement de son mandat. Pour ce faire, elle devra

notamment travailler avec des partenaires clés pour favoriser une approche « Une seule santé » afin de traiter des questions de plus en plus complexes liées à la santé mondiale; faire progresser la coopération scientifique et la recherche dans des secteurs essentiels, tels que les diagnostics, la surveillance et l'évaluation des risques; consolider les relations internationales à l'appui d'approches et de normes communes, fondées sur la science. Les points saillants de 2024 à 2025 comprennent :

- la collaboration avec des partenaires en vue d'élaborer une stratégie à long terme applicable aux importations de chiens afin d'assurer une protection contre les maladies dangereuses, telles que la rage du chien, qui peuvent nuire à la santé humaine et animale
- le lancement du Système canadien d'information sur la protection des végétaux, une plateforme fondée sur l'infonuagique qui fournira à l'ACIA et à ses partenaires un espace central pour l'échange de renseignements, l'intégration d'ensembles de données et la réalisation d'analyses de données afin de renforcer collectivement les efforts de prévention contre les organismes nuisibles
- le partenariat avec Santé Canada pour mettre au point de nouvelles méthodes scientifiques permettant de détecter les fausses déclarations relatives aux aliments, telles que la falsification et la substitution
- la représentation des intérêts du Canada en matière de politique commerciale au sein du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du commerce, afin de renforcer la collaboration avec les pays aux vues similaires, de faire progresser les questions clés de la politique commerciale et de promouvoir les intérêts du Canada
- la collaboration avec des partenaires internes et externes pour renforcer et accroître l'inclusion et la reconnaissance des points de vue, des valeurs et des pratiques scientifiques autochtones
- la collaboration avec Santé Canada, l'Agence de santé publique du Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'action pancanadien sur la résistance aux antimicrobiens et faciliter l'accès à des solutions de rechange à l'utilisation d'antimicrobiens

De plus amples renseignements sur salubrité des aliments et végétaux et animaux sains peuvent être trouvés dans le plan ministériel complet.

Plan ministériel de l'ACIA pour 2024 à 2025

Sur cette page

- [De la part du ministre](#)
- [Plans pour assurer les responsabilités essentielles et les services internes](#)
 - [Salubrité des aliments et végétaux et animaux sains](#)
 - [Services internes](#)
- [Dépenses et ressources humaines prévues](#)
 - [Dépenses](#)
 - [Financement](#)
 - [État condensé prospectif des opérations](#)
 - [Ressources humaines](#)
- [Renseignements ministériels](#)
- [Tableaux de renseignements supplémentaires](#)
- [Dépenses fiscales fédérales](#)
- [Définitions](#)

De la part du ministre



L'honorable Mark Holland, C.P.,
député
Ministre de la Santé

À titre de ministre responsable de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), j'ai le plaisir de présenter le Plan ministériel de l'ACIA pour 2024 à 2025.

L'ACIA joue un rôle essentiel en exerçant une influence positive sur la vie de tous les Canadiens. Grâce à une équipe dévouée de plus de 6 000 travailleurs assidus, dont des inspecteurs, des vétérinaires et des scientifiques, l'agence s'efforce sans relâche de :

- préserver la salubrité des aliments
- empêcher l'introduction et limiter la propagation des organismes nuisibles, des maladies et des espèces envahissantes touchant les végétaux et les animaux
- faciliter le commerce international, notamment en maintenant et en élargissant l'accès aux marchés pour nos produits alimentaires, agricoles et forestiers de haute qualité
- contribuer à la protection des consommateurs et à la sécurité alimentaire

Ensemble, ces fonctions vitales contribuent concrètement à l'économie du Canada. En 2022, le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire représentait à lui seul 1 emploi sur 9 au pays, employait environ 2,3 millions de personnes et générait 143,8 milliards de dollars du produit intérieur brut du Canada. Les exportations de produits agroalimentaires et de produits de la mer ont totalisé 92,8 milliards de dollars en 2022.

Le Plan ministériel décrit les plans de l'ACIA pour s'acquitter de sa responsabilité essentielle en matière de salubrité des aliments, de protection des végétaux et de santé des animaux. Ces plans insistent sur les aspects suivants :

- moderniser la réglementation et habiliter les intervenants
- prévenir les situations d'urgence et s'y préparer
- promouvoir la collaboration et cultiver des relations de confiance
- favoriser l'habilitation de la main-d'œuvre
- utiliser les ressources de façon efficace

L'ACIA adopte une approche préventive à l'égard de l'ensemble de ses programmes et initiatives. Comme le dit l'adage, mieux vaut prévenir que guérir. Cela est d'autant plus vrai qu'il est difficile de gérer plusieurs situations d'urgence simultanées. L'ACIA travaille avec ses partenaires gouvernementaux, sectoriels et internationaux pour empêcher l'entrée au Canada de menaces telles que la peste porcine africaine (PPA), la fièvre aphteuse et la rage du chien. Une collaboration étroite à la frontière et sur la scène internationale revêt une importance cruciale pour prévenir les menaces qui pèsent sur la santé des végétaux et des animaux et pour empêcher la fraude alimentaire ou l'introduction d'aliments insalubres.

L'ACIA a également la capacité de réagir rapidement lorsqu'une action urgente est nécessaire. Par exemple, l'ACIA continue d'enquêter sur les cas potentiels de phytoravageurs envahissants, comme le fulgore tacheté, et intervenir pour contrer des menaces telles que l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), dans le but de protéger la santé des végétaux, des animaux, l'économie, et de s'efforcer d'atténuer les effets de ces organismes nuisibles et de ces maladies sur la salubrité des aliments et l'approvisionnement en denrées alimentaires.

Les changements climatiques entraînent de nouveaux défis à l'échelle mondiale, qui touchent aussi le Canada. Les zones géographiques où les phytoravageurs et les maladies animales sont viables modifient, et les changements climatiques auront des répercussions sur les endroits où sont cultivés et transformés les aliments. La gestion de ces risques et d'autres risques touchant la santé des végétaux et des animaux ainsi que la salubrité des aliments deviendra encore plus difficile, à la fois au Canada et dans les pays avec lesquels nous entretenons des relations commerciales.

Afin de relever les nouveaux défis, l'ACIA adopte une approche intégrée « Une seule santé ». Cette approche met l'accent sur les liens entre la santé des humains, des animaux, des végétaux et de leurs écosystèmes. Grâce à cette approche, l'ACIA collabore avec des partenaires nationaux et internationaux pour gérer des menaces telles que la résistance aux antimicrobiens, l'IAHP et la maladie débilitante chronique.

Grâce à l'ACIA et à l'expertise de ses employés, le Canada est reconnu comme un chef de file mondial de la protection de la salubrité des aliments et de la santé des végétaux et des animaux. L'ACIA poursuit son important travail avec les partenaires commerciaux, les organisations internationales et les intervenants de l'industrie afin de maintenir et de faire progresser les normes internationales fondées sur la science, les pratiques commerciales et la coopération en matière de réglementation dans le but de faciliter les importations et les exportations à l'appui des chaînes d'approvisionnement mondiales, et ce, tout en protégeant la santé des Canadiens et les ressources de notre pays.

Consciente de la valeur de ses employés, l'ACIA prend des mesures concrètes pour lutter contre le racisme, créer un milieu de travail inclusif, promouvoir la santé mentale et le bien-être, et recruter une main-d'œuvre diversifiée. L'ACIA est reconnue à titre d'employeur de choix, notamment dans les catégories Meilleur employeur pour les jeunes au Canada et Meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale.

J'invite les Canadiens à lire le Plan ministériel de l'ACIA pour 2024 à 2025 afin d'en savoir davantage sur le travail important que l'agence accomplit pour protéger la salubrité des aliments et la santé des végétaux et des animaux afin d'améliorer le bien-être des Canadiens, notre environnement et l'économie.

Plans pour assurer les responsabilités essentielles et les services internes

Responsabilités essentielles et services internes :

- [Salubrité des aliments et végétaux et animaux sains](#)
- [Services internes](#)

Salubrité des aliments et végétaux et animaux sains

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Répercussions sur la qualité de vie](#)
- [Résultats et cibles](#)
- [Plans visant à atteindre les cibles](#)
- [Principaux risques](#)
- [Aperçu des ressources prévues en 2024 à 2025](#)
- [Priorités gouvernementales connexes](#)
- [Répertoire des programmes](#)

Description

Protéger les Canadiens en préservant le système alimentaire canadien et les ressources animales et végétales sur lesquels nous nous fions et en soutenant l'économie canadienne par le commerce de biens canadiens.

Répercussions sur la qualité de vie

La responsabilité essentielle de l'ACIA vise à améliorer la santé et le bien-être de la population, de l'environnement et de l'économie du Canada. Au titre du [Cadre de qualité de vie pour le Canada](#), elle contribue à la « saine gouvernance », en particulier à la « confiance à l'égard des institutions » et à la « place du Canada dans le monde », grâce à l'administration de son infrastructure et de son système réglementaire réputés en tant qu'autorité compétente en matière de salubrité des aliments, de protection des végétaux et de santé animale.

Elle contribue également à la « croissance des entreprises », que l'on mesure en comparant le nombre d'entreprises lancées par rapport au nombre d'entreprises qui ferment leurs portes, dans le domaine de la « prospérité » du Cadre, grâce à la coopération technique et à des approches réglementaires transparentes et fondées sur la science, à l'appui du commerce, des investissements et de la résilience

de la chaîne d’approvisionnement du Canada. L’environnement commercial est ainsi plus prévisible et plus accessible pour les produits nationaux et contribue à la création d’emplois au pays.

Résultats et cibles

Les tableaux suivants présentent, pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle salubrité des aliments et végétaux et animaux sains, les indicateurs, les résultats des 3 exercices les plus récemment déclarés, les cibles et les dates cibles approuvées en 2024 à 2025.

Tableau 1 : Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel **les aliments vendus au Canada sont sûrs et sont représentés fidèlement aux Canadiens**

Indicateur	Résultat 2020 à 2021	Résultat 2021 à 2022	Résultat 2022 à 2023	Cible	Date de réalisation
Pourcentage d'établissements alimentaires qui avaient réglé les problèmes de conformité au moment du suivi ou qui ont été amenés à se conformer, par année	Non disponible ¹	78,8 %	75,4 %	Au moins 85 % ²	31 mars 2024
Pourcentage de rappels de denrées alimentaires à haut risque survenus avant qu'un effet indésirable ne soit signalé à l'ACIA, par année	Non disponible ¹	84,8 %	87,8 %	Au moins 84 %	31 mars 2024
Pourcentage de la population canadienne qui estime que l'ACIA contribue à garantir la sécurité des aliments vendus au Canada, par année	Non disponible ¹	73 %	71,5 %	Au moins 70 %	31 mars 2024

¹ Les données antérieures n'étaient pas disponibles puisque la première année d'établissement des rapports était de 2021 à 2022.

² Cette cible a été modifiée en 2023 à 2024, de « entre 75 % et 85 % » à « au moins 85 % ». Par conséquent, les résultats ont atteint les cibles pour les années sur lesquelles porte le rapport, à savoir 2021 à 2022 et 2022 à 2023.

Tableau 2 : Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel **les ressources animales et végétales sont protégées contre les maladies et les parasites et sont sûres pour les Canadiens et l'environnement**

Indicateur	Résultat 2020 à 2021	Résultat 2021 à 2022	Résultat 2022 à 2023	Cible	Date de réalisation
Nombre de phytoravageurs étrangers qui sont entrés au Canada et s'y sont établis	2	1	0	Exactement 0	31 mars 2024
Pourcentage de phytoravageurs exotiques nuisibles réglementés préalablement introduits et établis au Canada dont la propagation a été limitée par les programmes de contrôle de l'ACIA, par année	Non disponible ¹	87,5 %	78,1 %	Au moins 95 %	31 mars 2024
Pourcentage d'intrants, de produits et de sous-produits végétaux qui sont conformes aux règlements canadiens et aux accords internationaux pertinents, par année	92,2 %	94 %	91,7 %	Au moins 95%	31 mars 2024
Pourcentage d'intrants, de produits et de sous-produits animaux qui sont conformes aux règlements canadiens et aux accords internationaux	Non disponible ¹	98,5 %	98,5 %	Au moins 95%	31 mars 2024

Indicateur	Résultat 2020 à 2021	Résultat 2021 à 2022	Résultat 2022 à 2023	Cible	Date de réalisation
pertinents, par année					
Pourcentage de producteurs canadiens qui ont maintenu ou amélioré leur condition dans le cadre de programmes visant à protéger la santé des animaux, par année	Non disponible ¹	95,8 %	94 %	Au moins 95 %	31 mars 2024
Taux d'éclosions confirmées de maladies animales pour 100 enquêtes menées par l'ACIA pour limiter l'impact des maladies animales au Canada, par année	Non disponible ¹	2,7	28 ²	Au plus 3	31 mars 2024

¹ Les données antérieures n'étaient pas disponibles puisque la première année d'établissement des rapports était de 2021 à 2022.

² Un nombre sans précédent de cas d'IAHP en 2022 à 2023 au Canada influe sur l'indice. L'IAHP a causé la mort de centaines de millions d'oiseaux domestiques et sauvages dans le monde entier. Les oiseaux sauvages, en particulier les espèces aquatiques, sont des réservoirs naturels du virus de l'influenza, y compris de l'influenza aviaire hautement pathogène. Même s'ils ne sont pas normalement touchés par la maladie, ils peuvent la transmettre aux volailles domestiques. L'ACIA lutte contre les virus de l'IAHP en signalant les éclosions à l'Organisation mondiale de la santé animale, en mettant en place des mesures de quarantaine, en ordonnant l'abattage sans cruauté des volailles touchées, en menant des activités de traçage, en supervisant le nettoyage et la désinfection des lieux, et en vérifiant que les exploitations touchées demeurent non contaminées par l'influenza aviaire conformément aux normes de l'Organisation mondiale de la santé animale. L'ACIA collabore avec ses partenaires internationaux, ses homologues fédéraux et provinciaux ainsi que les intervenants du secteur pour limiter la propagation de l'IAHP et pour limiter le plus possible les répercussions économiques sur l'industrie avicole

Tableau 3 : Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel **les aliments, les végétaux et les animaux canadiens et leurs produits connexes peuvent être commercialisés à l'échelle internationale**

Indicateur	Résultat 2020 à 2021	Résultat 2021 à 2022	Résultat 2022 à 2023	Cible	Date de réalisation
Nombre de marchés à l'échelle internationale qui sont ouverts ou maintenus selon les activités de l'ACIA, par année	Non disponible ¹	72	78	Au moins 75	31 mars 2024

¹ Les données antérieures n'étaient pas disponibles puisque la première année d'établissement des rapports était de 2021 à 2022.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de l'ACIA sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#).

Plans visant à atteindre les cibles

Les paragraphes suivants exposent les plans d'ACIA visant à atteindre ses 3 résultats ministériels en 2024 à 2025 et au-delà, classés par thème.

1. Moderniser la réglementation et habiliter les intervenants

L'ACIA reste déterminée à mettre à jour sa réglementation afin d'appuyer des règles souples et modifiables qui favorisent l'innovation et la croissance de l'industrie tout en garantissant la salubrité des produits canadiens et en protégeant la santé des Canadiens.

L'ACIA s'efforce de protéger la salubrité des aliments, la représentation fidèle des produits et la santé des végétaux et des animaux en optimisant les conseils et les outils destinés à l'industrie dans le but de promouvoir la conformité à la réglementation. Pour ce faire, elle propose des améliorations centrées sur l'utilisateur de ses outils et services numériques, améliore l'échange de renseignements et poursuit la mise en place d'une surveillance intelligente pour favoriser une prestation de services efficace.

À côté des partenaires clés, l'ACIA continuera à établir fondement pour qu'un plus grand nombre de produits alimentaires d'origine végétale et animale canadiens puissent accéder à de nouveaux marchés internationaux, contribuant ainsi à soutenir la croissance et le dynamisme du secteur et de l'économie agricoles du Canada.

1.1. Moderniser le cadre réglementaire de l'ACIA

L'ACIA s'efforce de créer un environnement réglementaire moderne doté d'une réglementation dynamique, souple et transparente. L'agence permet aux parties réglementées d'adopter l'innovation

grâce à une surveillance réglementaire et à des mesures de contrôle souples, sans pour autant compromettre la salubrité de leurs produits pour les Canadiens et l'environnement.

La poursuite du programme de modernisation de l'agence en ce qui concerne les cadres réglementaires relatifs aux aliments, aux végétaux et aux animaux demeure une priorité en 2024 à 2025, y compris les initiatives d'examen ciblé dans le cadre des feuilles de route réglementaires du gouvernement du Canada pour le [secteur de l'agroalimentaire et de l'aquaculture](#), la [numérisation et les règlements neutres sur le plan technologique](#), et les [normes internationales](#). Ces efforts viseront à :

- mettre à jour la réglementation afin qu'elle soit davantage basée sur les résultats et qu'elle tienne compte des dernières avancées en matière de science et de technologie
- simplifier les processus réglementaires et utiliser des outils numériques pour réduire le fardeau administratif qui pèse sur les intervenants
- offrir une plus grande souplesse quant aux moyens de se conformer à la réglementation
- assurer une harmonisation avec les pays aux vues similaires afin de soutenir la compétitivité et l'innovation au sein des entreprises canadiennes, tout en préservant les protections en matière de santé et de sécurité

Les initiatives de modernisation réglementaire dont l'avancement est prévu en 2024 à 2025 sont les suivantes :

- [modifications au Règlement sur la protection des végétaux](#) pour soutenir les efforts de l'ACIA visant à réagir rapidement aux menaces pesant sur la protection des végétaux en améliorant l'agilité réglementaire, en renforçant la gestion de la conformité, en réduisant le fardeau administratif et en offrant une plus grande souplesse aux intervenants
- [modifications au Règlement sur les semences](#) pour réduire les chevauchements et les redondances, pour mieux répondre aux changements de l'industrie, pour éliminer les lacunes et les incohérences, et pour offrir aux parties réglementées concernées plus de clarté et de souplesse
- [modifications au Règlement sur la salubrité des aliments au Canada](#) afin de surmonter l'obstacle commercial unique que constitue Lloydminster, en permettant de déplacer des aliments salubres de la même façon que dans les villes qui ne sont pas divisées par des frontières provinciales
- [modifications au Règlement sur les aliments et drogues](#) pour utiliser l'incorporation par renvoi afin de permettre le maintien et la mise à jour des normes de composition des aliments de façon transparente, rapide et efficace

L'ACIA soutient les engagements pris par le gouvernement du Canada dans le cadre du [Plan d'action fédéral pour renforcer le commerce intérieur](#) dans le but de promouvoir la résilience économique et la prospérité des Canadiens. Cet engagement est démontré par les modifications proposées au [Règlement sur la salubrité des aliments au Canada](#), qui abordent la barrière commerciale interprovinciale à Lloydminster, une ville qui chevauche la frontière provinciale de l'Alberta et de la Saskatchewan. En 2024 à 2025, l'ACIA continuera de travailler avec ses

partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux pour améliorer les obstacles et améliorer le commerce intérieur au Canada.

En 2024, l'ACIA poursuivra son examen de la [Loi sur la salubrité des aliments au Canada](#). Cet examen visera à repérer :

- les lacunes et les incohérences entre la Loi et ses règlements connexes
- les possibilités de clarifier les dispositions difficiles à interpréter
- les modifications possibles, en tenant compte :
 - des leçons tirées de la pandémie de COVID-19
 - des considérations relatives à la croissance économique, au commerce intérieur et à l'accès au marché
 - du soutien à l'innovation (par exemple, l'expérimentation réglementaire, le commerce électronique)

Les constatations de cet examen seront rendues publiques auprès des Canadiens dans un rapport présenté au Parlement en 2025.

1.2. Promouvoir la conformité et la sensibilisation

En tant qu'organisme de réglementation, l'ACIA est chargée de fixer des règles applicables aux industries du secteur de l'alimentation, des végétaux et des animaux au Canada, de vérifier que ces règles sont respectées et de prendre des mesures lorsqu'elles ne le sont pas. L'ACIA apporte son soutien tout au long du processus de mise en conformité en mettant à la disposition des intervenants les outils, les ressources et les services nécessaires pour qu'ils puissent comprendre et choisir en connaissance de cause la façon dont ils peuvent satisfaire aux exigences. L'ACIA prend également des mesures proactives pour sensibiliser le public aux questions prioritaires afin d'aider les Canadiens à mieux comprendre leur rôle dans la protection des ressources végétales et animales du Canada pour renforcer leur confiance dans les produits qu'ils achètent. Ces mesures favorisent la conformité, des ressources saines et peuvent contribuer à créer des gains d'efficacité tant pour l'industrie que pour l'agence en limitant les mesures correctives et les moyens d'intervention coûteux, en protégeant la continuité des échanges commerciaux et en limitant les mesures d'application de la loi.

L'ACIA adopte une approche globale et coopérative afin d'encourager la conformité et la sensibilisation à l'aide de stratégies et d'outils variés, tels que la promotion de documents d'orientation disponibles en ligne, les consultations et la mobilisation des intervenants, la recherche sur l'opinion publique, les médias sociaux et les campagnes publicitaires. Par exemple, entre 2024 et 2025, l'ACIA :

- élaborera des campagnes de publicité visant à mieux faire connaître des questions clés, par exemple :
 - l'importance de signaler la présence de phytoravageurs envahissants et de maladies qui menacent les forêts du Canada, comme le fulgore tacheté, le flétrissement du chêne et le puceron lanigère de la pruche

- l'utilisation responsable des antimicrobiens
- les éventuelles éclosions de maladies animales comme la PPA et éclosions actuels d'IAHP
- les règles applicables à l'achat ou à la vente en ligne de produits alimentaires, d'origine végétale ou animale
- les exigences relatives à l'importation d'animaux de compagnie, tels que les chiens, au Canada
- la représentation exacte des aliments, notamment en ce qui concerne l'étiquetage et la traçabilité des poissons et des fruits de mer
- continuera de renforcer son vaste réseau de partenaires afin d'amplifier les messages sur les questions actuelles et émergentes, par exemple :
 - afin d'empêcher l'introduction de la PPA au Canada, l'ACIA poursuivra son étroite collaboration avec l'agence des services frontaliers du Canada pour promouvoir des campagnes telles que « N'apportez pas de porc dans vos bagages » en vue de sensibiliser les voyageurs entrant au Canada en provenance de pays infectés par la PPA
- dirigera l'élaboration d'un accord de contribution avec le Conseil canadien sur les espèces envahissantes, lequel prévoit le renforcement des relations avec les partenaires autochtones afin de tirer parti de leur expertise en matière de protection des végétaux et de faire connaître à la population canadienne les moyens de mieux détecter les espèces envahissantes et de les signaler
- soutiendra les entreprises lors de leur transition vers des exigences nouvelles ou changeantes, notamment par les moyens suivants :
 - publication d'une nouvelle série d'orientations pour permettre aux intervenants de se conformer aux exigences découlant de la modernisation du *Règlement sur les aliments du bétail*
 - élaboration de conseils à l'intention des entreprises agroalimentaires qui s'adaptent aux nouvelles exigences du *Règlement sur les aliments et drogues* en matière d'étiquetage sur le devant de l'emballage et d'étiquetage des aliments supplémentés
 - poursuite des discussions avec les provinces et les associations du secteur du bétail au sujet des [modifications proposées au Règlement sur la santé des animaux](#) concernant l'identification et la traçabilité du bétail
 - collaboration avec l'agence des services frontaliers du Canada aux terminaux portuaires canadiens afin de promouvoir le [nouveau programme relatif au bois de calage transporté par les navires](#) de l'ACIA, et, à cette fin, fournir à l'industrie et à l'équipage des navires entrant des renseignements et des outils leur permettant de satisfaire aux exigences et de mieux atténuer les risques pour les forêts et les ressources végétales du Canada
- en partenariat avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, poursuivra les activités menées dans le cadre du [Partenariat canadien pour une agriculture durable](#) afin d'aider les entreprises à mettre au point des systèmes d'assurance qui contribuent à démontrer leur conformité aux exigences du marché canadien et du marché d'exportation (par exemple, la reconnaissance de la salubrité des aliments, la traçabilité du bétail et la surveillance de la santé des végétaux et des animaux)

- mènera une recherche sur l'opinion publique concernant les questions prioritaires et les domaines où la conformité s'impose, afin de définir les besoins et les attentes de l'industrie et des consommateurs et de contribuer à l'élaboration de renseignements destinés à un public cible

1.3. Moderniser la prestation de services

À l'appui de l'engagement du gouvernement du Canada visant à assurer aux Canadiens des services fiables, accessibles et sécurisés, l'ACIA continue d'accélérer la numérisation de ses programmes en modernisant ses outils et systèmes numériques afin de mieux répondre aux besoins de l'industrie et d'améliorer les processus internes. Au cours de la période 2024 à 2025, l'ACIA :

- continuera d'élargir l'accès aux services en ligne grâce à la numérisation des autorisations et des certifications de l'ACIA, y compris les certificats d'exportation et de circulation
- remplacera les systèmes désuets, dont ceux qui concernent les licences d'importation

En se fondant sur les données scientifiques et les renseignements dynamiques sur les risques les plus récents, l'ACIA consulte les intervenants pour moderniser la façon dont elle exerce certaines activités de surveillance afin de se concentrer sur les domaines présentant un risque plus élevé. Cette approche permet à l'ACIA et à l'industrie de gagner en efficacité tout en améliorant la salubrité des aliments des Canadiens en donnant aux inspecteurs de l'ACIA plus de temps pour se concentrer là où ils sont le plus nécessaires. En 2024 à 2025, l'ACIA poursuivra la modernisation de ses activités de surveillance, à savoir :

- mettre en place l'infrastructure nécessaire pour utiliser les technologies virtuelles dans le cadre des activités de surveillance, telles que certaines inspections et les audits des systèmes de contrôle des aliments
- élargir ses programmes modernisés d'inspection des abattoirs, comme le [programme de gestion post mortem des défauts](#) pour l'industrie du bœuf, qui permet de réorienter les rôles de surveillance en permettant à l'industrie d'assumer l'entière responsabilité de l'examen initial des produits de viande pour déceler les défauts avant l'inspection par l'ACIA
- continuer à travailler avec Pêches et Océans Canada et Environnement et Changement climatique Canada pour donner suite aux conclusions de l'[évaluation horizontale du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques](#), notamment en ce qui concerne les demandes croissantes d'exécution du programme, par exemple :
 - l'ACIA évaluera les résultats d'un projet pilote mené en 2023 à 2024 en partenariat avec les nations Gwa'sala-'Nakwaxda'xw afin d'explorer d'autres approches pour la mise en œuvre du programme en ce qui concerne l'accès des autochtones aux ressources de mollusques à des fins alimentaires, sociales et rituelles

1.4. Élargir l'accès aux marchés et faciliter le commerce

Le Canada est tributaire du commerce et, en tant que fournisseur de confiance, les produits canadiens sont recherchés dans le monde entier. En fait, le Canada exporte près de la moitié de sa production agricole et se classe au quatrième rang mondial des exportateurs de produits forestiers. En 2022, les

exportations agricoles et agroalimentaires du Canada, incluant le poisson et les fruits de mer, ont atteint près de 93 milliards de dollars. Outre son marché intérieur crucial, le Canada compte également sur les importations, qui ont totalisé 67,3 milliards de dollars en 2022, pour soutenir sa production agricole et alimentaire dans un contexte commercial de plus en plus mondialisé.

L'ACIA collabore avec d'autres ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux, l'industrie et ses homologues réglementaires étrangers pour négocier, faire progresser et prôner des échanges commerciaux fiables et fondés sur la science, afin d'appuyer les ambitions de l'industrie en matière d'exportation et les besoins du Canada en matière d'importation. À l'appui des engagements pris par le gouvernement du Canada dans le cadre du Plan d'action fédéral pour renforcer le commerce intérieur, l'ACIA s'efforce également d'éliminer les obstacles et d'améliorer le commerce intérieur au Canada.

Grâce à ses efforts pour protéger la santé des Canadiens et les ressources du pays, l'ACIA renforce la réputation mondiale du Canada en tant que producteur de produits et d'aliments sains et de haute qualité. Ce travail contribue à faire du Canada un fournisseur privilégié, ce qui favorise l'accès continu aux marchés pour les produits canadiens et l'objectif du gouvernement du Canada d'augmenter ses exportations à l'étranger de 50 % d'ici 2025.

Entre 2024 et 2025, l'ACIA continuera de faciliter les échanges commerciaux fondés sur la science à l'égard des importations et des exportations canadiennes et d'améliorer le commerce intérieur au Canada :

- en collaborant avec Agriculture et Agroalimentaire Canada et Affaires mondiales Canada pour mettre en œuvre la Stratégie pour l'Indo-Pacifique et établir un bureau de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans l'Indo-Pacifique aux Philippines. Ce nouveau bureau facilitera les possibilités nouvelles et émergentes, établira les relations du Canada avec les autorités compétentes étrangères et aidera à positionner le Canada comme fournisseur privilégié dans la région
- en appuyant le développement du commerce intérieur des aliments traditionnels inuits et des aliments prélevés dans la nature au sein de l'Inuit Nunangat grâce au lancement des travaux relatifs à l'engagement pluriannuel visant à élaborer conjointement des options en vue d'un cadre de soutien à la transformation, à la vente et au commerce de ces aliments, ce qui contribuera à la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*
- en faisant connaître l'obligation de consulter les peuples autochtones dans le cadre des activités de réglementation et d'accès au marché de l'ACIA, et en encourageant la mise en œuvre de cette obligation
- en organisant des audits des systèmes de contrôle des aliments par les autorités compétentes étrangères afin de contribuer à l'obtention, au maintien et à l'élargissement des possibilités d'accès au marché pour les produits canadiens. L'ACIA continuera de fournir des audits et des évaluations des systèmes étrangers visant à s'assurer que les produits importés sont sûrs et satisfont aux exigences canadiennes

Le bureau de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans l'Indo-Pacifique renforcera les partenariats économiques et les relations commerciales du Canada avec les pays de l'Indo-Pacifique par l'élargissement de l'accès aux marchés, la promotion de la coopération technique et des approches réglementaires transparentes et fondées sur la science, à l'appui du commerce, de l'investissement et de la résilience de la chaîne d'approvisionnement du Canada.

2. Prévenir les situations d'urgence et s'y préparer

L'ACIA s'efforce de prévenir les situations d'urgence liées à la salubrité des aliments et à la santé des végétaux et des animaux, et d'être prête à intervenir si elles se produisent. Dans le monde interconnecté d'aujourd'hui, les voies d'accès aux maladies et aux organismes nuisibles se multiplient rapidement et les menaces qui pèsent sur les ressources alimentaires, végétales et animales du Canada sont exacerbées par les effets des changements climatiques. Les éclosions de plus en plus intenses et prolongées de maladies et d'organismes nuisibles tels que l'IAHP ou encore le scarabée japonais risquent d'affecter profondément le dynamisme de l'industrie agricole canadienne et de mettre à rude épreuve la capacité d'intervention de l'ACIA.

L'ACIA continue de relever ces défis de plus en plus importants en élargissant les méthodes utilisées pour cerner et évaluer les risques et en étudiant de nouvelles façons de diffuser les renseignements sur les risques auprès de l'industrie et des principaux partenaires. L'agence continuera également à optimiser les outils et les ressources dont elle dispose pour soutenir l'état de préparation de l'industrie, afin que le Canada soit dans la meilleure position possible pour réagir en cas d'urgence.

2.1. Améliorer les renseignements sur les risques

La détection précoce des menaces envers la salubrité des aliments et la santé des humains, des végétaux et des animaux est essentielle pour prévenir les urgences et en limiter les répercussions lorsqu'elles ne peuvent être évitées. De 2024 à 2025, l'ACIA maintiendra sa collaboration avec ses partenaires du gouvernement, du milieu universitaire et de l'industrie afin de repérer, d'évaluer et de trier de façon proactive les renseignements sur les risques émergents. Cette démarche aide l'ACIA à déterminer où concentrer ses ressources et à soutenir l'état de préparation de l'industrie en vue de contrôler les nouveaux dangers.

L'ACIA utilise des données pour créer des renseignements qui lui permettent à la fois de détecter les risques émergents pour la salubrité des aliments et la protection des consommateurs, et de limiter l'entrée et la propagation de phytoravageurs nuisibles et de maladies animales au Canada. Les phytoravageurs envahissants tels que le fulgore tacheté, le scarabée japonais et la pyrale du buis peuvent nuire gravement à la biodiversité locale et à la santé de l'environnement. Les phytoravageurs présentent également des risques pour des segments essentiels de l'économie canadienne, comme les industries forestière et horticole. De même, les maladies animales telles que l'IAHP, la maladie

débitante chronique, la fièvre aphteuse et la PPA présentent des risques pour la faune et les animaux d'élevage.

Entre 2024 et 2025, l'ACIA continuera d'enrichir ses renseignements sur les risques en vue de la détection précoce des menaces pour la salubrité des aliments, la protection des consommateurs et la santé des végétaux et des animaux, en :

- élargissant l'utilisation de modèles d'évaluation des risques, tels que les modèles d'évaluation du risque axé sur l'importateur, d'exploration du risque lié à l'importation d'aliments et d'évaluation du risque axé sur les établissements, qui aident à hiérarchiser les efforts d'inspection en fonction des domaines présentant les risques les plus élevés
- évaluant les méthodes scientifiques, telles que l'utilisation de l'ADN environnemental, qui peuvent aider à signaler des changements dans la santé des végétaux et des animaux
- tirant parti d'un nouveau processus de triage des phytoravageurs afin d'améliorer la communication en temps opportun des observations de phytoravageurs signalées
- explorant de nouvelles applications servant à recenser et à recueillir des renseignements sur les espèces envahissantes, afin d'améliorer l'efficacité de la collecte de données, de l'établissement de rapports et de l'échange de renseignements
- collaborant avec l'agence de la santé publique du Canada pour réaliser des évaluations intégrées des menaces et des risques qui aideront à définir les nouvelles menaces zoonotiques et les priorités en matière de santé publique

Des végétaux sains stimulent l'économie et le bien-être des Canadiens

Les végétaux jouent un rôle essentiel dans la santé de la population, des animaux et de l'environnement du Canada. Ils purifient l'air que nous respirons, préviennent l'érosion, nourrissent les gens et les animaux, ont une signification culturelle pour les peuples autochtones et contribuent à atténuer les changements climatiques en jouant le rôle de puits de carbone.

Les végétaux et les produits d'origine végétale apportent également une contribution majeure à l'économie canadienne. Outre le bois et les autres produits forestiers, les cultures telles que les légumineuses à grains, les pommes de terre, le blé et le canola sont des produits de base essentiels pour le Canada, qui sont commercialisés dans plus de 170 pays différents et représentent une valeur de plus de 60 milliards de dollars d'exportations de végétaux chaque année.

2.2. Améliorer la trousse d'intervention en cas d'urgence

L'ACIA prendra des mesures pour renforcer sa capacité à répondre aux situations d'urgence et à soutenir l'état de préparation de l'industrie lorsqu'elles surviennent. Il s'agit notamment

d'investissements essentiels dans des outils destinés à limiter la propagation des maladies contagieuses qui menacent les ressources animales du Canada, telles que la fièvre aphteuse et la PPA. Bien que le Canada soit actuellement indemne de ces maladies, leur incidence augmente à l'échelle mondiale. Le gouvernement du Canada a affecté 57,5 millions de dollars sur 5 ans et 5,6 millions de dollars sur une base continue à la création d'une banque de vaccins contre la fièvre aphteuse et à l'élaboration de plans d'intervention, et jusqu'à 19,8 millions de dollars sur 3 ans pour la PPA, afin de soutenir les efforts de prévention et de préparation et d'atténuer les répercussions possibles de ces maladies sur la continuité des échanges commerciaux dans l'éventualité où elles seraient détectées au Canada.

À l'appui des engagements pris par le gouvernement du Canada de réagir aux éclosions de maladies animales prioritaires qui surviennent dans le monde entier, l'ACIA maintiendra sa collaboration avec les provinces, les territoires, les partenaires autochtones et l'industrie sur les mesures à prendre pour prévenir et gérer d'éventuelles éclosions. Pour ce faire, elle doit adopter une approche coopérative à l'échelle nationale et internationale, notamment en collaborant avec les éleveurs afin de se préparer à une intervention rapide et coordonnée visant à limiter les conséquences potentielles d'une éclosion et à enrayer la propagation de la maladie. L'ACIA continuera également à soutenir les efforts d'intervention pour gérer les éclosions en cours au Canada, telles que l'IAHP. En 2024 à 2025, l'ACIA prendra les mesures suivantes pour améliorer la trousse d'intervention en cas d'urgence :

- enrichira la surveillance et la capacité des laboratoires afin de permettre un échantillonnage et des analyses plus efficaces aux fins de la détection des maladies animales
- mettra en œuvre l'Application intégrée des maladies animales au Canada, un nouvel outil centralisé qui aidera l'ACIA à enquêter et à intervenir dans les situations d'urgence liées aux maladies animales en améliorant la saisie, le stockage et le regroupement des données, ce qui permettra aux équipes d'intervention d'échanger des données et de communiquer des renseignements aux intervenants de manière plus efficace
- continuera à renforcer les plans de prévention et d'intervention mis en place pour certaines maladies telles que la PPA et la fièvre aphteuse, notamment par les mesures suivantes :
 - la création d'une banque de vaccins contre la fièvre aphteuse afin d'atténuer les perturbations prolongées des échanges commerciaux en cas d'éclosion de la maladie
 - la collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada pour mettre en œuvre le Plan d'action pancanadien sur la peste porcine africaine, un effort national de collaboration visant à coordonner et à hiérarchiser les travaux de prévention et de préparation liés à la PPA dans l'ensemble du pays
- continuera à soutenir les efforts d'intervention face aux éclosions d'IAHP en cours au Canada, notamment par les moyens suivants :
 - la mise à disposition de capacités de dépistage et de confirmation de l'IAHP et l'utilisation des données générées pour contribuer à éclairer et à renforcer les plans d'intervention
 - la modification du [Règlement sur l'indemnisation en cas de destruction d'animaux](#) afin de procéder à des mises à jour en réponse aux récentes éclosions, d'améliorer la cohérence et de soutenir les efforts de lutte contre la maladie et d'éradication

- établira une consultation précoce avec les communautés avant l'apparition d'une éclosion afin de renforcer les partenariats et de tirer parti des stratégies d'atténuation des communautés, par exemple :
 - poursuivre l'établissement de relations de collaboration avec les communautés autochtones touchées par des situations d'urgence, notamment en déployant un agent de liaison autochtone chargé de recenser les activités d'intervention susceptibles d'avoir une incidence sur les droits ou les intérêts des populations autochtones

L'adoption de mesures visant à limiter l'introduction et la propagation d'espèces envahissantes, de phytoravageurs et de maladies comme la galle verruqueuse de la pomme de terre demeurera également une priorité. Au cours de la période 2024 à 2025, l'ACIA :

- continuera de gérer les efforts de lutte contre la galle verruqueuse à l'Île-du-Prince-Édouard, notamment en :
 - collaborant avec les producteurs de pommes de terre et les partenaires commerciaux pour renouveler le Plan canadien de lutte à long terme contre la galle verruqueuse de la pomme de terre, en vue de sa mise en œuvre d'ici l'été 2024
 - poursuivant les activités de surveillance renforcée, telles que l'échantillonnage, l'analyse et l'exploitation des données recueillies pour améliorer les plans d'intervention et soutenir l'accès au marché des producteurs canadiens
- élaborera un plan normalisé d'intervention en cas d'incident, destiné à renforcer l'efficacité et l'efficacité de la lutte contre les phytoravageurs en créant un processus national cohérent de préparation, d'intervention, de rétablissement et de collaboration en cas d'urgence touchant la protection des végétaux
- poursuivra les travaux de rénovation du Centre pour la protection des végétaux de Sidney, une installation modernisée qui devrait être opérationnelle en 2025 et qui permettra d'effectuer des tests de diagnostic modernisés pour les maladies des végétaux réglementées
- continuera à établir des partenariats scientifiques communautaires visant à consolider les activités de surveillance, tels que le programme national de science communautaire pour la surveillance de la pyrale du buis et le partenariat sur la surveillance des espèces envahissantes avec la Confederacy of Mainland Mi'kmaq

Le [Centre pour la protection des végétaux de Sidney](#) de l'ACIA est situé sur le territoire traditionnel des peuples W̱SÁNEĆ, qui comprennent les Premières Nations W̱JOLĒŁP (Tsartlip), W̱SÍĶEM (Tseycum), S̱ĀUTW̱ (Tsawout), BOĶÉĆEN (Pauquachin) et MÁLEXEŁ (Malahat). En 2024 à 2025, l'ACIA poursuivra sa collaboration avec les communautés locales des Premières Nations afin de favoriser l'acquisition de compétences et l'approvisionnement local en ressources pour la construction de l'installation. Cette initiative soutient l'économie locale des Premières Nations et permet également d'accroître la collaboration et l'apprentissage des employés de l'ACIA et des

entrepreneurs en ce qui concerne les pratiques autochtones traditionnelles liées au territoire où est située l'installation.

2.3. Protéger l'accès au marché pour les exportations canadiennes

Les maladies animales contagieuses et mortelles comme l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), l'IAHP et la PPA présentent des risques pour les industries du bœuf, de la volaille et du porc au Canada et partout dans le monde. À elle seule, l'industrie porcine du Canada, troisième pays exportateur de porc à l'échelle mondiale, génère 24 milliards de dollars et crée plus de 103 000 emplois directs et indirects au pays. Le dynamisme de ces industries dépend fortement de leur capacité à accéder aux marchés internationaux, qui peut être considérablement limitée lors d'éclotions. En 2024 à 2025, l'ACIA prendra les mesures suivantes :

- mettre en œuvre des mises à jour du programme canadien de surveillance de l'ESB qui appuieront le statut de risque négligeable accordé au Canada par l'Organisation mondiale de la santé animale pour le commerce des produits de bœuf
- poursuivre les travaux visant à conclure de nouvelles ententes de zonage, comme celles qui sont actuellement en place avec l'Australie et le Brésil, afin de préserver la continuité commerciale des produits avicoles qui ne sont pas touchés par les éclotions en cours d'IAHP
- adopter des mesures proactives pour assurer la continuité des échanges pour l'industrie porcine en négociant des ententes de zonage avec des partenaires commerciaux tels que le Japon, la Corée du Sud et le Royaume-Uni, qui peuvent permettre la poursuite du commerce dans l'éventualité d'une détection de la PPA au Canada

3. Renforcer la collaboration scientifique et la coopération internationale

Le Canada et les pays du monde entier sont confrontés à des problèmes de plus en plus complexes qui représentent des risques pour la santé des humains, des végétaux et des animaux, notamment la résistance aux antimicrobiens et les maladies zoonotiques. Forte des leçons tirées de la pandémie de COVID-19, l'ACIA continue d'adopter une approche plus globale et coopérative à l'égard des intervenants canadiens et internationaux, des gouvernements, de l'industrie et du milieu universitaire, et ce, dans le but de faciliter l'échange de connaissances et de renseignements et de soutenir la recherche scientifique essentielle, laquelle revêt une importance cruciale dans la lutte contre ces menaces mondiales pour la santé publique.

La coopération continue avec les partenaires internationaux du Canada est également au cœur du travail de l'ACIA pour promouvoir des normes communes, fondées sur la science, en matière de salubrité des aliments et de santé des végétaux et des animaux, ce qui contribue à lutter contre le protectionnisme, à déceler la fraude alimentaire, à faciliter les échanges commerciaux et à accroître l'offre mondiale de produits salubres.

3.1. Promouvoir la coopération et la collaboration scientifiques

La collaboration avec le milieu universitaire, les scientifiques citoyens, les partenaires autochtones, les organisations à vocation scientifique, les autres ministères et les homologues internationaux vient appuyer le travail de l'ACIA visant à faire progresser la recherche scientifique et à harmoniser les méthodes destinées à protéger les ressources alimentaires, végétales et animales du Canada. Entre 2024 et 2025, les domaines clés de la collaboration scientifique incluront le renforcement de la science réglementaire en matière de diagnostics en laboratoire, de surveillance et d'évaluation des risques, par exemple :

- codiriger, avec le département de l'Agriculture des États-Unis, le Réseau de laboratoires de niveau de biosécurité 4 pour les zoonoses afin de renforcer la collaboration et le partage des connaissances entre les décideurs et les scientifiques des laboratoires internationaux de haut confinement
- lancer le Système canadien d'information sur la protection des végétaux, une plateforme fondée sur l'infonuagique qui fournira à l'ACIA et à ses partenaires un espace central pour l'échange de renseignements, l'intégration d'ensembles de données et la réalisation d'analyses de données afin de renforcer collectivement les efforts de prévention contre les organismes nuisibles
- collaborer par l'intermédiaire du Conseil canadien de la protection des végétaux, qui relie des partenaires des gouvernements fédéral et provinciaux, de l'industrie, du monde universitaire et d'autres intervenants, dans des secteurs prioritaires tels que la surveillance phytosanitaire, la biosécurité et la gestion des situations d'urgence
- travailler en collaboration avec Santé Canada pour mettre au point de nouvelles méthodes scientifiques permettant de détecter les fausses déclarations relatives aux aliments, telles que la falsification et la substitution
- poursuivre la mise en œuvre du [Plan d'action pour la science ouverte de l'ACIA](#) afin d'encourager une plus grande transparence et un meilleur échange d'information concernant la recherche scientifique avec les Canadiens, notamment en élaborant des outils pour soutenir l'application des principes de la science ouverte et en établissant l'ordre de priorité de la publication des données scientifiques et de recherche de l'agence
- collaborer à la recherche scientifique autochtone avec les ministères membres du groupe sur les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques autochtones (STIM-A) pour intégrer les systèmes de connaissances autochtones dans les processus décisionnels de l'ACIA sur les questions qui ont une incidence sur les communautés autochtones

Le [Réseau de laboratoires de niveau de biosécurité 4 pour les zoonoses](#) est un réseau d'organisations de santé animale et publique mis en place pour répondre aux menaces biologiques actuelles et émergentes à fortes conséquences. Le réseau tire parti d'une capacité intégrée de diagnostic, de formation et de recherche, et joue un rôle important dans l'établissement et le maintien de partenariats de confiance avec des homologues internationaux clés, aidant ainsi le Canada à se préparer à faire face aux agents pathogènes nouveaux et

émergents. Entre 2024 et 2025, le réseau organisera sa quatrième conférence internationale et continuera à faire progresser des résultats attendus clés tels que l'élaboration d'accords de partage d'échantillons.

En collaboration avec ses partenaires tant au Canada qu'à l'étranger, l'ACIA applique l'approche « Une seule santé » à de nombreuses questions relevant de son mandat. Cette approche reconnaît l'interconnexion de la santé des humains, des animaux, des végétaux et de l'environnement, et le fait que les efforts déployés pour résoudre les graves problèmes de santé mondiaux bénéficient d'une coordination et d'une collaboration étroites entre les professionnels œuvrant dans ces domaines.

Par exemple, à l'appui de la lettre de mandat de 2021 du ministre de la Santé, l'ACIA entend continuer à travailler avec ses partenaires pour contribuer à l'utilisation responsable des antimicrobiens importants sur le plan médical chez les animaux, afin de préserver l'efficacité des traitements antimicrobiens sur lesquels les Canadiens comptent jour après jour. L'utilisation inappropriée d'antimicrobiens chez les humains, les végétaux et les animaux contribue à l'émergence et à la propagation de bactéries résistantes, réduisant ainsi l'efficacité des antimicrobiens utilisés pour traiter les maladies et les infections.

L'ACIA s'efforce par ailleurs de faire face aux risques croissants et importants liés à la santé humaine et animale, comme la rage du chien, qui découlent du commerce d'animaux communément gardés comme animaux de compagnie. En 2022, l'ACIA a obtenu un financement de 20,5 millions de dollars sur 4 ans pour renforcer les mesures d'importation et préserver la santé publique et le bien-être des animaux.

Entre 2024 et 2025, l'ACIA continuera de travailler en étroite collaboration avec les partenaires d'Une seule santé au Canada et dans le monde entier pour s'attaquer à ces questions et à d'autres problèmes de santé publique complexes et en constante évolution :

- en collaborant avec Santé Canada, l'Agence de santé publique du Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada pour soutenir la mise en œuvre du [Plan d'action pancanadien sur la résistance aux antimicrobiens](#), y compris l'accès à des solutions de rechange à l'utilisation d'antimicrobiens destinés à la production animale et végétale susceptibles d'être transmis par le truchement de la chaîne de production d'aliments
- en entretenant des partenariats avec des laboratoires à l'échelon fédéral, provincial et territorial, y compris le Réseau canadien de surveillance zoonitaire, à l'appui des efforts d'intervention en cas d'IAHP
- en continuant à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies à court et à long terme pour renforcer les exigences du Canada en matière d'importation de chiens, notamment des mesures visant à harmoniser les normes avec celles des partenaires commerciaux et les normes internationales, afin de prévenir l'introduction et la propagation de maladies dangereuses, telles que la rage du chien, qui nuisent à la santé humaine et animale
- en prenant des mesures aux côtés d'Environnement et Changement climatique Canada, de Santé Canada et de partenaires provinciaux pour réduire l'exposition humaine et

environnementale aux [substances perfluoroalkyliques et polyfluoroalkyliques](#), également connues sous le nom de « produits chimiques éternels », qui sont nocives pour la santé humaine et l'environnement, en [mettant en œuvre une norme provisoire régissant leur utilisation dans les engrais commerciaux](#)

3.2. Promouvoir des approches fondées sur la science et des normes internationales

L'ACIA collabore avec d'autres pays pour promouvoir des initiatives réglementaires et fondées sur la science à l'échelle internationale visant à soutenir un commerce prévisible et transparent axé sur les règles, à améliorer l'harmonisation de la réglementation avec d'autres pays et à traiter des questions d'intérêt commun. Pour poursuivre ce travail, entre 2024 et 2025, l'ACIA devra :

- codiriger, avec Affaires mondiales Canada, les négociations sur les obligations sanitaires et phytosanitaires prévues dans les accords de libre-échange du Canada afin de prévenir et de supprimer les barrières commerciales injustifiées
- codiriger, avec Santé Canada, la participation du Canada à la Commission du Codex Alimentarius afin de promouvoir l'élaboration de normes et de règles commerciales internationales fondées sur la science
- diriger la participation du Canada à la Convention internationale pour la protection des végétaux, à l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes et à l'Organisation mondiale de la santé animale, afin d'élaborer des normes fondées sur la science visant à protéger la santé des végétaux et des animaux, tout en facilitant les échanges commerciaux
- représenter les intérêts du Canada en matière de politique commerciale au sein du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) afin de renforcer la collaboration avec les pays aux vues similaires, de faire progresser les questions clés de la politique commerciale et de promouvoir les intérêts du Canada
- contribuer au prochain [examen des politiques commerciales du Canada par l'OMC](#) afin d'améliorer la transparence du régime de réglementation sanitaire et phytosanitaire du Canada
- organiser des ateliers, participer à l'échange de renseignements et accueillir une délégation étrangère afin d'améliorer les connaissances des autorités compétentes étrangères en ce qui concerne les exigences canadiennes
- fournir une assistance technique en matière de santé animale, de protection des végétaux et de salubrité des aliments à d'autres pays, y compris ceux de la région indo-pacifique, grâce à l'échange de pratiques exemplaires, à l'organisation de formations sur les systèmes de réglementation du Canada et à la clarification des exigences canadiennes en matière d'importation
- continuer à travailler avec les États-Unis et le Mexique pour mettre en œuvre le chapitre sur les mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique, notamment en explorant les possibilités de réduire le fardeau réglementaire qui pèse sur l'industrie tout en maintenant et en améliorant la salubrité des aliments et la protection de la santé des animaux et des végétaux

Les mesures sanitaires et phytosanitaires sont des contrôles réglementaires visant à protéger la santé des personnes, des animaux et des végétaux. Ces mesures peuvent prendre de nombreuses formes, par exemple exiger que les produits proviennent d'une zone exempte d'organismes nuisibles ou de maladies, inspecter les produits aux fins de vérification de leur conformité aux exigences du Canada en matière de salubrité des aliments, ou encore n'autoriser l'utilisation que de certains additifs dans les aliments.

Les négociations sur les mesures sanitaires et phytosanitaires aident le Canada et ses partenaires commerciaux à protéger leurs citoyens et leurs ressources à l'intérieur du pays sans créer d'obstacles inutiles au commerce international. En 2024 à 2025, l'ACIA et Affaires mondiales Canada continueront à collaborer avec des partenaires internationaux, notamment l'Indonésie, le Royaume-Uni et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, pour négocier des obligations sanitaires et phytosanitaires à l'appui des accords de libre-échange du Canada.

Principaux risques

Risque :

Changements dans le contexte commercial mondial

Ce à quoi l'ACIA est confrontée :

L'évolution du contexte commercial mondial peut présenter des risques pour la capacité de l'ACIA à s'acquitter de son mandat en raison de :

- catastrophes naturelles ou situations d'urgence
- changements géopolitiques qui touchent les systèmes commerciaux traditionnels
- l'évolution des tendances de consommation, telles que l'augmentation des achats en ligne et la demande d'emballages durables
- orientations nouvelles et changeantes de la politique commerciale des partenaires commerciaux, y compris une attention accrue portée à l'environnement et à la production alimentaire durable
- conflits mondiaux, protectionnisme et barrières non tarifaires de plus en plus complexes entravant le système commercial fondé sur la science et les règles établies

Exemples de réactions de l'ACIA face aux risques

- collaboration avec des organismes internationaux de normalisation pour promouvoir l'adoption de normes fondées sur la science qui améliorent la prévisibilité, encouragent l'innovation et soutiennent l'économie
- lancement de campagnes dans les médias sociaux pour sensibiliser les Canadiens aux risques liés au commerce électronique
- mise à disposition d'une expertise technique, en partenariat avec d'autres ministères et l'industrie, afin de faciliter l'ouverture, la réouverture, le développement et le maintien des marchés

Risque :

Changements climatiques

Ce à quoi l'ACIA est confrontée :

Les changements climatiques ont une incidence sur l'exécution du mandat de l'ACIA, car ils :

- augmentent la prévalence, les types et la répartition géographique des organismes nuisibles et des maladies qui nuisent à la production végétale et alimentaire, aux forêts et aux espèces végétales ornementales
- augmentent la prévalence et les types de maladies animales et microbiennes d'origine alimentaire
- augmentent la fréquence des phénomènes météorologiques violents, lesquels ont des répercussions sur la salubrité des aliments, la santé et le bien-être des animaux et la protection des végétaux, nuisent à la capacité de l'ACIA de fournir des services d'inspection et de laboratoire en temps opportun et accélèrent la détérioration des infrastructures essentielles de l'ACIA

Exemples de réactions de l'ACIA face aux risques :

- déterminer les mesures d'adaptation pour faire face aux risques et aux vulnérabilités classés par ordre de priorité dans l'évaluation préliminaire des risques et de la vulnérabilité liés aux changements climatiques de l'ACIA
- améliorer l'accessibilité aux données climatiques, les connaissances et l'expertise en créant des plateformes d'analyse, des analyses de données et des algorithmes de modélisation, l'objectif étant de veiller à ce que les données soient utilisées et ciblées pour répondre aux besoins des utilisateurs
- collaborer avec d'autres ministères fédéraux, les provinces et les territoires, les partenaires autochtones et l'industrie sur la façon de gérer collectivement les risques et les vulnérabilités classés par ordre de priorité
- faciliter l'élaboration et la mise en œuvre d'outils permettant de garantir que les considérations relatives aux changements climatiques sont prises en compte lors de l'élaboration des programmes et des politiques de l'agence
- évaluer la manière dont les effets interconnectés pourraient être gérés dans le cadre d'une approche « Une seule santé »

Risque :

Plusieurs situations d'urgence simultanées

Ce à quoi l'ACIA est confrontée :

Alors que les situations d'urgence précédentes avaient tendance à être localisées et de moindre ampleur, les dernières années ont démontré que l'agence doit être en mesure de gérer plusieurs situations d'urgence simultanées

L'ACIA s'occupe actuellement de :

- l'IAHP, qui a nécessité une intervention nationale intensive et rapide
- la gale verruqueuse de la pomme de terre, qui a nécessité des efforts considérables pour protéger l'accès au marché ainsi que les zones de production de pommes de terre exemptes de cet organisme nuisible
- l'introduction potentielle de la PPA, qui se propage à un rythme alarmant dans le monde entier
- les problèmes actuels tels que la maladie débilante chronique, le puceron lanigère de la pruche, la pyrale du buis, la spongieuse asiatique, la microstégie en osier et le scarabée japonais
- les préparatifs et les plans d'intervention en cas d'incursion de nouveaux phytoravageurs et de nouvelles maladies, comme le flétrissement du chêne et le fulgore tacheté

La capacité d'intervention en cas d'urgence est également affectée par :

- les phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les inondations, les feux de forêt, les ouragans et les sécheresses, qui peuvent nuire à la disponibilité du personnel local et à son bien-être
- les maladies, l'épuisement professionnel et le stress des employés dus à l'intensité accrue des interventions d'urgence

Exemples de réactions de l'ACIA face aux risques :

- exploiter des renseignements recueillis à la suite des interventions liées à l'IAHP et à la gale verruqueuse de la pomme de terre pour affiner la préparation et les approches en matière de gestion des urgences
- collaborer avec des partenaires clés pour s'assurer que les responsabilités et les rôles dans le cadre d'interventions à grande échelle et plurigouvernementales sont clairement définis et que les ressources nécessaires sont disponibles
- chercher des moyens permettant de maintenir une capacité durable de gestion des situations d'urgence simultanées tout en poursuivant d'autres éléments du mandat de l'ACIA, tels que les inspections de la salubrité des aliments, les inspections des importations et les activités de certification des exportations, en optimisant de manière proactive l'exécution des programmes, les ressources et les outils à l'appui des interventions d'urgence et du bien-être des employés
- maintenir des partenariats nationaux et internationaux solides afin d'échanger des renseignements sur les risques émergents, notamment en élargissant les tactiques de recensement et d'évaluation des risques et en explorant de nouvelles façons de diffuser les renseignements sur les risques afin d'en tirer le meilleur parti possible

Aperçu des ressources prévues en 2024 à 2025

- Dépenses prévues : 684 325 474 \$
- Ressources à temps plein prévues : 5 112

Priorités gouvernementales connexes

Analyse comparative entre les sexes plus

L'ACIA entend veiller à ce que ses politiques, initiatives et programmes soient élaborés et étayés par un cadre d'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus). En 2024 à 2025, l'agence en sera à la troisième année de sa stratégie quadriennale de collecte de données. L'objectif de cette stratégie est de recueillir les données démographiques de l'ACS Plus et de fournir des renseignements qualitatifs et quantitatifs crédibles afin de mieux éclairer la prise de décision et de soutenir les exigences en matière de surveillance et d'établissement de rapports. Pour encourager l'application de l'ACS Plus au sein de l'agence, l'ACIA continuera à promouvoir les ressources, incluant des événements, des ateliers, des formations, des guides et d'autres outils qui facilitent la réalisation de l'ACS Plus.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et objectifs de développement durable des Nations Unies

L'ACIA se consacre à la protection des aliments, des animaux et des végétaux, laquelle améliore la santé et le bien-être de la population, de l'environnement et de l'économie du Canada. Grâce à l'exécution continue de son mandat, l'ACIA contribue au [Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies](#) en soutenant les [objectifs de développement durable \(ODD\) des Nations Unies](#) qui visent à promouvoir la santé humaine et la protection de l'environnement.

Ainsi, le travail continu de l'agence pour protéger les Canadiens contre les maladies qui peuvent être transmises des animaux aux humains contribue à l'ODD 3 « permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ».

L'agence contribue par ailleurs à l'ODD 6 « garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable » en faisant respecter l'étiquetage précis des engrais et des suppléments par l'intermédiaire du *Règlement sur les engrais*.

En s'efforçant de gérer les espèces envahissantes qui menacent les ressources végétales et animales du Canada, l'ACIA contribue à l'ODD 15 « préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ».

Entre 2024 et 2025, les plans de l'ACIA visant à assumer sa responsabilité essentielle et à assurer la prestation de ses services internes appuieront directement :

- l'ODD 10 « réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre » en faisant progresser la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et l'application de l'approche analytique ACS Plus dans l'élaboration et l'administration de ses initiatives, règlements, programmes et services, ce qui favorisera l'égalité des chances et réduira les inégalités de résultats
- l'ODD 13 « prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions » par son engagement à passer à des opérations carboneutres et résilientes au climat, notamment en faisant progresser la [Stratégie nationale d'adaptation du Canada](#) et en mettant en œuvre son plan relatif aux biens immobiliers à long terme et son plan d'électrification du parc automobile

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les contributions de l'ACIA au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030 ainsi qu'à la stratégie fédérale de développement durable dans notre [stratégie ministérielle de développement durable](#)

Répertoire des programmes

Salubrité des aliments et végétaux et animaux sains est pris en charge par les programmes suivants dans le répertoire des programmes :

- [Établissement de règles pour la salubrité des aliments et la protection des consommateurs](#)
- [Promotion de la conformité en matière de salubrité des aliments et de protection des consommateurs](#)
- [Surveillance et application de la loi en matière de salubrité des aliments et de protection des consommateurs](#)
- [Autorisations pour les produits alimentaires](#)
- [Établissement des règles pour la protection des végétaux](#)
- [Promotion de la conformité en matière de protection des végétaux](#)
- [Surveillance et application de la loi en matière de protection des végétaux](#)
- [Autorisations pour les produits d'origine végétale](#)
- [Établissement des règles pour la santé animale](#)
- [Promotion de la conformité en matière de santé animale](#)
- [Surveillance et application de la loi en matière de santé animale](#)
- [Autorisations pour les produits d'origine animale](#)
- [Définition de normes internationales](#)
- [Coopération internationale en matière de réglementation et collaboration scientifique](#)
- [Soutien à l'accès aux marchés](#)

Des informations complémentaires sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au répertoire des programmes de l'ACIA sont disponibles sur l'[InfoBase du GC](#).

Services internes

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Plans visant à atteindre les cibles](#)
- [Aperçu des ressources prévues en 2024 à 2025](#)
- [Priorités gouvernementales connexes](#)

Description

Les services internes sont les services fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse respecter ses obligations intégrées et exécuter ses programmes. Les 10 catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion et de surveillance
- services de communications
- services juridiques
- services de gestion des ressources humaines
- services de gestion des finances
- services de gestion de l'information
- services de technologie de l'information
- services de gestion des biens immobiliers
- services de gestion du matériel
- services de gestion des acquisitions

Plans visant à atteindre les cibles

Les domaines d'intervention suivants mettent en évidence les principaux résultats que l'ACIA prévoit d'obtenir pour ses services internes entre 2024 et 2025.

Favoriser l'habilitation de la main-d'œuvre

L'ACIA soutient l'appel du gouvernement du Canada en faveur d'une main-d'œuvre inclusive et accessible et est déterminée à investir en faveur de ses ressources humaines afin qu'elles disposent des compétences, des outils et des ressources nécessaires pour atteindre efficacement leurs objectifs et remplir les fonctions de leurs postes. Cela comprend des stratégies de recrutement et de maintien en poste favorisant la diversité tout en encourageant la santé mentale et le bien-être, ainsi que l'amélioration des outils et des services qui soutiennent l'exécution du mandat et des priorités de l'agence. Entre 2024 et 2025, l'ACIA entend :

- renouveler sa stratégie en matière de santé mentale pour s'assurer que les engagements reflètent les besoins actuels de ses employés
- poursuivre ses efforts de recrutement de personnel essentiel à l'exécution de son mandat, comme les vétérinaires
- créer de nouvelles possibilités pour les étudiants de l'École pour les sourds de la Colombie-Britannique et encourager les membres de la communauté des personnes sourdes et malentendantes à postuler à des emplois au laboratoire de Burnaby
- continuer d'offrir un programme de perfectionnement des compétences en gestion de projet afin de former des gestionnaires de projet possédant les aptitudes, les compétences et

l'expérience nécessaires pour gérer des projets de l'ACIA quelles que soient leur envergure et leur complexité.

L'ACIA reconnaît l'importance que revêtent l'amélioration continue et l'adaptation de ses politiques et processus en milieu de travail pour s'assurer qu'elle s'acquitte de son mandat de manière proactive.

Entre 2024 et 2025, l'ACIA cherchera des occasions de :

- mettre à jour le plan de sécurité de l'ACIA pour répondre aux changements apportés à l'environnement de risque par la pandémie de COVID-19
- intégrer d'autres programmes de l'ACIA à des plateformes numériques nouvelles et modernes telles que Mon ACIA et la Plateforme de prestation numérique des services
- moderniser le système de gestion de l'information des laboratoires de l'agence afin d'harmoniser et d'optimiser le suivi des échantillons dans l'ensemble du réseau des laboratoires de l'ACIA
- continuer à assurer une communication efficace avec les Canadiens en utilisant des renseignements et des données concernant l'environnement public afin de soutenir les activités de l'agence et de tenir le public bien informé sur la façon de se protéger et de protéger les animaux et les végétaux contre les produits alimentaires insalubres, les maladies animales ou les espèces envahissantes
- automatiser la planification des inspections de l'ACIA grâce à l'application d'un modèle logique d'attribution des tâches qui établit les priorités dans les zones à risque élevé
- continuer à offrir aux employés un ensemble de produits numériques modernes leur permettant d'évoluer dans un milieu de travail hybride et homogène

Entre 2024 et 2025, conformément à la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#) et à l'[Appel à l'action du greffier en faveur de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion dans la fonction publique fédérale](#), l'agence s'efforcera de :

- mettre en œuvre le Plan d'action de lutte contre le racisme
- mettre en œuvre le Programme des navigateurs de carrière pour les personnes autochtones, noires et de couleur (PANDC) et la formation en langues officielles pour les employés PANDC
- mettre en œuvre, surveiller et rendre compte des mesures décrites dans la stratégie et les plans d'action en matière de diversité et d'inclusion, ainsi que dans le Plan d'accessibilité
- favoriser un partenariat continu avec le groupe STIM-A afin d'améliorer les relations réciproques qui renforcent les compétences culturelles et le respect des approches autochtones de la gérance de l'environnement parmi les employés

Gérer les services et les biens

L'ACIA procède périodiquement à l'[évaluation de ses programmes](#), de ses politiques et de ses initiatives afin d'éclairer la prise de décision et d'améliorer le rendement et la responsabilisation. Les prochaines évaluations prévues des programmes de l'ACIA concernent les contrôles à l'importation des aliments en 2024 à 2025 et la préparation et la gestion en cas d'urgence pour les maladies animales en 2025 à 2026.

En 2024 à 2025, l'ACIA examinera son approche en matière de diversification des modes de prestation de services alternatifs, un moyen de s'associer avec des parties externes (par exemple, le secteur privé et d'autres ordres de gouvernement) pour fournir des programmes ou des services au nom de l'ACIA. Les ententes liées à la diversification des modes de prestation des services peuvent constituer un mécanisme utile tant pour l'industrie que pour l'ACIA, offrant des gains d'efficacité et d'innovation dans la conception des programmes, de la flexibilité et un accès à une expertise spécialisée.

L'ACIA travaille au sein d'un réseau de 13 laboratoires répartis dans tout le Canada, ayant des domaines d'expertise scientifique propres à la santé des animaux et des végétaux, aux maladies animales exotiques et à la salubrité des aliments. Entre 2024 et 2025, l'ACIA continuera de faire progresser la stratégie sur Laboratoires Canada échelonnée sur 25 ans, qui vise à renforcer les activités scientifiques fédérales en créant des centres de recherche scientifique de classe mondiale, novateurs et axés sur la collaboration dans l'ensemble du pays. Grâce à des laboratoires nouveaux et actualisés, dotés de technologies modernes, le gouvernement du Canada demeurera à la fine pointe de la recherche et de l'application de la réglementation. Il s'agit d'un réseau moderne, axé sur la collaboration et connecté pour la recherche sur la protection des végétaux, offrant un traitement optimal des données génomiques, des collaborations interministérielles grâce à un réseau à haute vitesse, et des avancées en matière de recherche essentielle pour le secteur agricole et agroalimentaire du Canada.

Entre 2024 et 2025, l'ACIA prévoit d'achever et de commencer à mettre en œuvre un plan et une stratégie à long terme en matière de biens immobiliers pour l'agence. Ce plan sera élaboré sur la base d'un examen complet du portefeuille des biens immobiliers de l'agence, de l'état de ses biens, de la planification, des processus et de la gouvernance, ainsi que des recommandations d'amélioration.

L'ACIA poursuivra l'avancement du plan d'électrification du parc automobile afin de s'aligner sur les objectifs de carboneutralité énoncés dans la Stratégie fédérale pour un gouvernement vert. Au cours de la période 2024 à 2025, l'agence tirera parti d'outils d'établissement de rapports modernisés pour optimiser l'utilisation et déterminer où il est possible de réduire ou de remplacer les véhicules de l'État par des véhicules zéro émission. L'ACIA entend en outre poursuivre ses efforts pour réduire son empreinte carbone en veillant à ce que les véhicules nouvellement acquis répondent aux critères définis par le Secrétariat du Conseil du Trésor et par Services publics et Approvisionnement Canada.

Les grands modèles de langage représentent un type d'intelligence artificielle permettant de lire, de résumer, de prédire et de générer du texte, des images, du son et d'autres formes de contenu en fonction des connaissances extraites d'ensembles de données volumineux. En 2024 à 2025, l'ACIA explorera les applications de l'intelligence artificielle et de l'apprentissage machine, y compris l'utilisation de grands modèles de langage pour :

- traiter et analyser rapidement et efficacement de grandes quantités de données textuelles
- faciliter l'interaction entre les humains et les machines grâce à l'interaction en langage naturel pour améliorer le soutien aux clients à l'aide de robots conversationnels, d'assistants virtuels et de réponses automatisées, dans le but d'améliorer l'expérience des utilisateurs

Soucieuse d'améliorer l'exécution de ses programmes, l'ACIA continue de s'associer à de petites entreprises canadiennes dans le cadre du programme [Solutions innovatrices Canada](#), afin de financer la mise au point de technologies novatrices. Une fois commercialisées, ces innovations fourniront des outils supplémentaires pour protéger la salubrité des aliments et la santé des végétaux et des animaux du Canada. Entre 2024 et 2025, l'ACIA affectera 1,3 million de dollars pour le lancement de nouveaux défis, pour maintenir le financement des défis en cours et pour mettre à l'essai de nouveaux prototypes liés à la salubrité des aliments et à la sécurité alimentaire.

Au cours du siècle dernier, le Canada a réalisé de grands progrès dans l'éradication de la tuberculose bovine. L'ensemble des provinces et des territoires sont actuellement reconnus comme étant exempts de la maladie chez le bétail canadien, ce qui permet au Canada de maintenir son statut actuel en ce qui concerne la tuberculose bovine et d'offrir des possibilités d'accès au marché pour le bétail et les produits d'élevage canadiens.

Pour maintenir le Canada exempt de la tuberculose bovine, l'ACIA mise sur la créativité et l'innovation des entreprises canadiennes pour mettre au point de nouveaux moyens de mieux détecter la tuberculose bovine dans les établissements d'abattage. Dans le cadre du programme Solutions innovatrices Canada, l'ACIA accorde un financement d'un million de dollars sur 2 ans, à compter de 2023, à Bioimaging Research Solutions Inc. pour la mise au point d'un outil de surveillance automatisé de la tuberculose bovine. Cet outil peut être utilisé pour analyser les carcasses à mesure qu'elles se déplacent sur la chaîne d'abattage et pour évaluer en une fraction de seconde l'état de santé des tissus, aidant ainsi les inspecteurs à vérifier plus efficacement les signes de la tuberculose bovine.

Aperçu des ressources prévues en 2024 à 2025

- Dépenses prévues : 171 953 324 \$
- Ressources à temps plein prévues : 1 054

Priorités gouvernementales connexes

Planification de l'attribution des marchés aux entreprises autochtones

L'ACIA est déterminée à attribuer un minimum de 5 % de la valeur totale des contrats aux entreprises autochtones chaque année à partir de l'exercice financier 2022 à 2023. Elle a élaboré un plan d'action pour la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, lequel expose la manière dont l'agence prévoit d'atteindre l'objectif de 5 % chaque année grâce à une planification efficace de l'approvisionnement et à la détermination d'éventuelles possibilités de marchés réservés; à l'application de marchés réservés volontaires ou conditionnels aux approvisionnements, sous réserve d'exceptions limitées; en continuant à informer, à proposer des outils et des conseils, et à promouvoir l'attribution de marchés aux entreprises autochtones. Entre 2024 et 2025, l'ACIA prévoit de multiplier les possibilités offertes aux peuples autochtones dans le cadre de son processus d'approvisionnement en tirant parti des dispositions prévues par la politique fédérale relative à la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones. Outre la mise en œuvre du plan d'action pour la Stratégie

d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, l'ACIA renforcera ses capacités en matière d'établissement de rapports de manière à recenser les possibilités de combler les lacunes et d'atteindre les objectifs fixés dans le plan.

Tableau 4 Planification de l'attribution des marchés aux entreprises autochtones

Le tableau suivant démontre comment le ministère prévoit attribuer chaque année au moins 5 % de la valeur totale des marchés à des entreprises autochtones.

Champ de déclaration de 5 %	Résultat réel en 2022 à 2023	Résultat prévu en 2023 à 2024	Résultat projeté en 2024 à 2025
Pourcentage total de marchés avec des entreprises autochtones	5,8 %	> 5 %	> 5 %

Dépenses et ressources humaines prévues

Cette section donne un aperçu des dépenses et des ressources humaines prévues de l'ACIA pour les 3 prochains exercices et compare les dépenses prévues pour l'exercice 2024 à 2025 avec les dépenses réelles pour l'exercice en cours et les exercices précédents.

Dans la présente section

- [Dépenses](#)
- [Financement](#)
- [État condensé prospectif des opérations](#)
- [Ressources humaines](#)

Dépenses

Tableau 5 : Sommaire des dépenses réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau suivant présente des renseignements sur les dépenses pour chacune des responsabilités essentielles de l'ACIA et pour ses services internes au cours des 3 exercices précédents. Les montants pour l'exercice en cours sont prévus en fonction des dépenses à ce jour.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses réelles 2021 à 2022	Dépenses réelles 2022 à 2023	Dépenses visées 2023 à 2024
Salubrité des aliments et végétaux et animaux sains	654 247 204	823 938 068	896 140 998
Total partiel	654 247 204	823 938 068	896 140 998

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses réelles 2021 à 2022	Dépenses réelles 2022 à 2023	Dépenses visées 2023 à 2024
Services internes	170 201 630	184 507 382	192 665 363
Total	824 448 834	1 008 445 450	1 088 806 361

Explication du tableau 5

L'augmentation des dépenses de 2022 à 2023 ainsi que de 2023 à 2024 s'explique principalement par les versements d'indemnités prévues par la loi liées à l'éclosion d'IAHP et aux dépenses de fonctionnement liées à l'intervention d'urgence à l'égard de l'IAHP.

Tableau 6 : Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau suivant présente des renseignements sur les dépenses pour chacune des responsabilités essentielles de l'ACIA et pour ses services internes au cours des 3 prochains exercices.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses budgétaires 2024 à 2025 (telles qu'indiquées dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2024 à 2025	Dépenses prévues 2025 à 2026	Dépenses prévues 2026 à 2027
Salubrité des aliments et végétaux et animaux sains	684 325 474	684 325 474	629 806 845	618 064 928
Total partiel	684 325 474	684 325 474	629 806 845	618 064 928
Services internes	171 953 324	171 953 324	167 739 333	166 129 644

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses budgétaires 2024 à 2025 (telles qu'indiquées dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2024 à 2025	Dépenses prévues 2025 à 2026	Dépenses prévues 2026 à 2027
Total	856 278 798	856 278 798	797 546 178	784 194 572

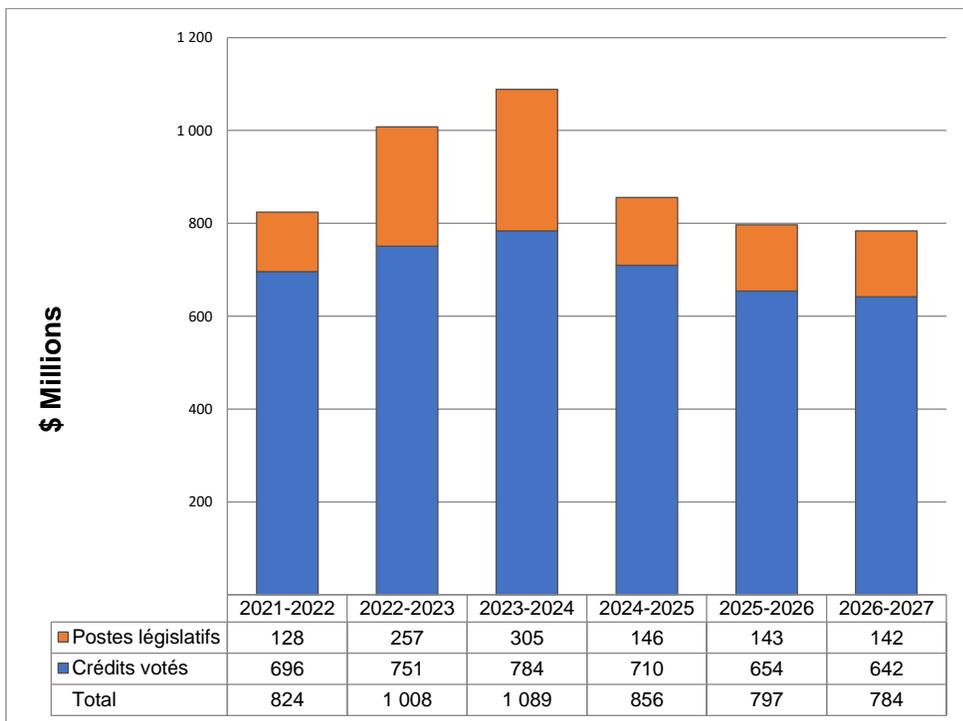
Explication du tableau 6

Les dépenses prévues de 2025 à 2026 et de 2026 à 2027 sont à la baisse principalement en raison de l'élimination progressive de diverses initiatives.

Financement

Figure 1 : Dépenses ministérielles de 2021 à 2022 à 2026 à 2027

Le graphique ci-dessous présente les dépenses prévues (dépenses votées et législatives) au fil du temps.



► Figure 1 – Version textuelle

	2021 à 2022	2022 à 2023	2023 à 2024	2024 à 2025	2025 à 2026	2026 à 2027
Postes législatifs	128	257	305	146	143	142
Crédits votés	696	751	784	710	654	642
Total	824	1 008	1 089	856	797	784

L'augmentation des dépenses de 2022 à 2023 s'explique principalement par les versements d'indemnités prévues par la loi liées à l'éclosion d'IAHP et aux dépenses de fonctionnement liées à l'intervention d'urgence à l'égard de l'IAHP. Les dépenses liées à l'AIHP se poursuivent de 2023 à 2024, avec des augmentations d'une année à l'autre principalement en raison des négociations collectives et du Centre pour la protection des végétaux de Sidney. Les dépenses prévues de 2024 à 2025, de 2025 à 2026 et de 2026 à 2027 sont inférieures aux années précédentes principalement en raison de l'élimination progressive de diverses initiatives.

Budget des dépenses par crédit voté

Des renseignements sur les crédits de l'ACIA sont accessibles dans le [Budget principal des dépenses 2024 à 2025](#).

État condensé prospectif des opérations

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu des opérations de l'ACIA de 2023 à 2024 à 2024 à 2025.

Les montants des prévisions et les montants prévus dans le présent état des résultats ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les montants des prévisions et les montants prévus qui sont présentés dans d'autres sections du plan ministériel ont été établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Les montants peuvent donc différer.

Un état des opérations prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des résultats d'exploitation nets avec les autorisations demandées, se trouvent à le [site Web de l'ACIA](#).

Tableau 7 : État condensé prospectif des opérations pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 (en dollars).

Renseignements financiers	Résultats visés 2023 à 2024	Résultats prévus 2024 à 2025	Différence (résultats prévus 2024 à 2025 moins résultats visés 2023 à 2024)
Total des dépenses	1 150 011 000	1 012 702 000	-137 309 000
Total des revenus	53 000 000	53 000 000	0
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 097 011 000	959 702 000	-137 309 000

Explication du tableau 7

L'ACIA prévoit une diminution de 12 % des dépenses totales en 2024 à 2025 par rapport à l'exercice

2023 à 2024. Ce changement est principalement dû à un montant plus élevé que d'habitude de paiements d'indemnisation pour la santé animale au cours de l'exercice 2023 à 2024 en raison de l'éclosion de l'IAHP.

Ressources humaines

Tableau 8 : Ressources humaines réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau ci-dessous présente un sommaire sur les ressources humaines, en équivalents à temps plein (ETP), pour les responsabilités essentielles de l'ACIA et pour ses services internes au cours des 3 précédents exercices. Les ressources humaines pour l'exercice en cours sont prévues en fonction du cumul de l'année.

Responsabilités essentielles et services internes	ETP réels 2021 à 2022	ETP réels 2022 à 2023	ETP prévus 2023 à 2024
Salubrité des aliments et végétaux et animaux sains	5 406	5 559	5 647
Total partiel	5 406	5 559	5 647
Services internes	1 140	1 189	1 255
Total	6 546	6 748	6 902

Explication du tableau 8

Il y a une augmentation des ETP de l'ACIA sur une période de trois ans principalement en raison des dépenses de fonctionnement liées à l'intervention d'urgence à l'égard de l'IAHP et diverses nouvelles initiatives.

Tableau 9 : Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau suivant présente des renseignements sur les ressources humaines, en ETP, pour chacune des responsabilités essentielles de l'ACIA et pour ses services internes prévus pour 2024 à 2025 et les années suivantes.

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents à temps plein prévus 2024 à 2025	Équivalents à temps plein prévus 2025 à 2026	Équivalents à temps plein prévus 2026 à 2027
Salubrité des aliments et végétaux et animaux sains	5 112	4 830	4 726
Total partiel	5 112	4 830	4 726
Services internes	1 054	1 036	1 020
Total	6 166	5 866	5 746

Explication du tableau 9

Il y a une baisse des ETP prévus de 2025 à 2026 et de 2026 à 2027 principalement en raison de l'élimination progressive de diverses initiatives.

Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Ministre de tutelle : The Honourable Mark Holland

Administrateur général : Paul MacKinnon

Portefeuille ministériel : Santé

Instruments habilitants : [Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments](#)

Autres :

- [Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire](#)
- [Loi sur les aliments et drogues](#)
- [Loi sur la salubrité des aliments au Canada](#)
- [Loi sur les engrais](#)
- [Loi sur la protection des obtentions végétales](#)
- [Loi sur la protection des végétaux](#)
- [Loi sur les semences](#)
- [Loi sur la santé des animaux](#)
- [Loi relative aux aliments du bétail](#)

Année d'incorporation ou de création : 1997

Coordonnées de l'organisation

Adresse postale

Agence canadienne d'inspection des aliments
1400, chemin Merivale
Ottawa (Ontario)
K1A 0Y9
Canada

Téléphone : 1 800 442-2342/1 613 773-2342

ATS : 1 800 668-7735

Sites Web : [Communiquer avec l'ACIA en ligne](#)

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous se trouvent sur le [site Web](#) de l'ACIA :

- [Détails sur les programmes de paiements de transfert](#)
- [Analyse comparative entre les sexes plus](#)

Des renseignements sur la stratégie ministérielle de développement durable de l'ACIA sont disponibles sur le [site Web du l'ACIA](#).

Dépenses fiscales fédérales

Le plan ministériel de l'ACIA ne comprend pas de renseignements sur les dépenses fiscales.

Les mesures fiscales relèvent du ministre des Finances. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût des dépenses fiscales fédérales dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#).

Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédéraux connexes, ainsi que sur les évaluations fiscales, les rapports de recherche et les analyses comparatives entre les sexes plus.

Définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (gender-based analysis plus [GBA Plus])

Outil analytique servant à faciliter l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives adaptés et inclusifs. L'ACS Plus est un processus qui consiste à déterminer qui est touché par la problématique ou par les possibilités envisagées dans le cadre de l'initiative, à déterminer comment l'initiative pourrait être adaptée pour répondre aux divers besoins des personnes les plus touchées, à prévoir les obstacles qui empêchent d'accéder à l'initiative ou d'en bénéficier et à les atténuer. L'ACS Plus est une analyse intersectionnelle qui va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) pour tenir compte d'autres facteurs, comme l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, le statut économique, la géographie, la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui comprend les responsabilités essentielles du ministère, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

Entreprise autochtone

Tel que défini sur le [site Web de Services aux Autochtones Canada](#), conformément à l'engagement du gouvernement du Canada selon lequel un objectif minimum obligatoire de 5 % de la valeur totale des marchés est attribué chaque année aux entreprises autochtones.

équivalent temps plein (full time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures normales de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Document énonçant les priorités, les programmes, les résultats attendus et les ressources connexes requises d'un ministère sur une période de 3 ans qui commence à l'exercice indiqué dans le titre du document. Les plans ministériels sont présentés au Parlement chaque printemps.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2024 à 2025, les priorités pangouvernementales sont les thèmes généraux décrivant le programme du gouvernement dans le discours du Trône de 2021 : bâtir un présent et un avenir plus sains; développer une économie plus résiliente; mener une action climatique audacieuse; travailler plus fort pour rendre les collectivités sécuritaires, défendre la diversité et l'inclusion; avancer plus rapidement sur la voie de la réconciliation; lutter pour un monde plus sûr, plus juste et plus équitable.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Présentation d'information sur le rendement réel d'un ministère au cours d'un exercice par rapport à ses plans, priorités et résultats attendus énoncés dans son plan ministériel pour cet exercice. Les rapports sur les résultats ministériels sont présentés au Parlement chaque automne.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes d'un ministère qui décrit la manière dont les ressources sont organisées pour s'acquitter des responsabilités essentielles du ministère et atteindre ses résultats prévus.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (departmental result)

Changement qu'un ministère cherche à influencer. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats du niveau des programmes. Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.